Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

L’Ordre des experts-comptables PACA souhaite faciliter l’engagement des pompiers volontaires en entreprise



L’Ordre des experts-comptables Provence-Alpes-Côte d’Azur appelle à la mise en œuvre d’une convention-cadre simplifiée afin de faciliter l’engagement des sapeurs-pompiers volontaires au sein des entreprises de la région.

Les sapeurs-pompiers volontaires représentant 80% des effectifs, l’Ordre des experts-comptables PACA souhaite faciliter leur équilibre engagement-vie professionnelle au travers d’une convention-cadre simplifiée rédigée par le service juridique de l’Ordre et de la Direction régionale des Finances publiques, afin de la soumettre à la validation de la Direction générale des Finances publiques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Cette initiative intervient après un été particulièrement éprouvant pour les sapeurs-pompiers qui ont, entre autres, fait face à de violents incendies. Dans le même temps, des conventions de partenariat allant dans ce même sens ont déjà été signées, notamment en Vaucluse entre le SDIS 84 et des entreprises et des collectivités, permettant aux sapeurs-pompiers volontaires de quitter ponctuellement leur poste pour répondre à une intervention.

Ces employeurs qui permettent aux pompiers de nous protéger

Une convention en faveur des volontaires, mais aussi des entreprises

Si cette convention vise à faciliter les choses du côté des sapeurs-pompiers volontaires, notamment un aménagement de l'emploi du temps, ou encore l'autorisation de quitter le poste en cas d'intervention, elle permettrait également aux employeurs d'obtenir un cadre davantage sécurisé.

Il existe déjà l'article 238 bis du code général des impôts, permettant à une entreprise qui met à disposition un salarié sapeur-pompier volontaire pendant ses heures de travail, avec maintien de rémunération, de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% au titre du mécénat, mais il est encore trop peu connu et utilisé. « Faute de cadre clair pour les employeurs », affirme l'Ordre des experts-comptables PACA.

Ainsi, cette convention apporterait un cadre juridique et fiscal sécurisé, validé par l'administration, des modalités claires de mise à disposition, en intervention comme en formation, un circuit simple de justificatifs (relevés d'heures, attestations du SDIS…), ainsi qu'un calcul de la réduction d'impôt.

Une initiative régionale à l'ambition nationale

Portée par l'Ordre des experts-comptables PACA et ses partenaires, cette initiative a une visée plus large que le territoire régional. L'Ordre sera présent au congrès national des sapeurs-pompiers de France à la fin du mois de septembre.

Cette convention « pourrait préfigurer un dispositif national conciliant engagement des sapeurs-pompiers volontaires, simplification administrative pour les entreprises et sécurisation des avantages fiscaux associés », conclut l'Ordre.

Plein les bottes mais toujours motivés les pompiers de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Ces employeurs qui permettent aux pompiers de nous protéger



Avec 198 conventions actives conclues entre le Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse (SDIS 84), des entreprises et des collectivités, le volontariat des sapeurs-pompiers bénéficie d'un soutien essentiel. Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse et Thierry Lagneau, président du SDIS remercient les employeurs dont l'engagement contribue directement à la sécurité des habitants et aussi au renfort des territoires confrontés à des crises majeures, car 80% des pompiers sont des volontaires.

Ils restent souvent dans l'ombre, pourtant leur contribution est indispensable au bon fonctionnement des secours. En permettant à leurs salariés, également sapeurs-pompiers volontaires, de quitter

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

ponctuellement leur poste pour répondre à une intervention, des centaines d'employeurs vauclusiens participent concrètement à la protection de la population française. Thierry Lagneau, président du SDIS de Vaucluse, et Thierry Suquet, préfet de Vaucluse, ont adressé un courrier de remerciement aux employeurs conventionnés du département alors que les sapeurs-pompiers font face aux incendies de forêt d'une façon particulièrement soutenue.

Un partenariat au service de l'intérêt général

Dans leur message, les deux hommes soulignent que cette disponibilité accordée aux salariés volontaires a permis au SDIS 84 de répondre aux demandes nationales de renfort tout en maintenant un niveau de protection suffisant sur le territoire vauclusien. Ils rappellent également que ce partenariat traduit 'un engagement citoyen concret' et une responsabilité partagée face aux défis croissants de la sécurité civile. Cette coopération contribue à protéger les populations, mais également l'environnement et l'activité économique, particulièrement exposés lors des incendies estivaux ou des épisodes climatiques extrêmes.

Un nombre record de départ de feu en Vaucluse

198 conventions déjà signées en Vaucluse

Le SDIS de Vaucluse compte 198 conventions actives conclues avec des entreprises privées et des collectivités publiques. Ces accords facilitent l'absence des salariés lorsqu'ils sont appelés en intervention, en formation ou en mission exceptionnelle. Ce dispositif constitue un levier majeur pour maintenir un maillage territorial efficace des centres de secours. En France, les sapeurs-pompiers volontaires représentent près de 80% des effectifs des services d'incendie et de secours. Leur disponibilité demeure donc un enjeu stratégique, dans les paysages ruraux de Vaucluse, où la rapidité d'intervention repose largement sur cet engagement citoyen.

Une reconnaissance qui dépasse le simple remerciement

En saluant 'la dynamique de confiance et de solidarité' nouée avec les employeurs, le SDIS 84 met en lumière la décision d'un chef d'entreprise ou d'une collectivité qui autorise un collaborateur à répondre à l'appel.

Les principaux feux de forêt en France

Près de 42 hectare en Gironde, en Nouvelle Aquitaine ; Le massif de Gros Bessillon, dans le Var sur 1 000 hectares ; Dans les Landes entre Biscarrosse et Parentis-en-Born ; Dans l'Aude aux portes de Carcassonne ; Dans la Drome, 80 hectares à Bellegarde-en-Diois ; en Cote d'or, à Couchey, plus de 90 hectares.

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Orange et le SDIS 84 réaffirment leur soutien aux sapeurs-pompiers volontaires



L'opérateur de télécommunication Orange et le Service départemental d'incendie et de secours du Vaucluse (SDIS 84) ont renouvelé leur convention de partenariat afin de renforcer les facilités de service pour trois sapeurs-pompiers volontaires salariés du Groupe Orange : le caporal-chef Florent Depasse (Centre d'Incendie et de Secours La Garance) ; le sergent-chef Robin Poulin (CIS Le Thor) et le sergent-chef Lucas Aliano (CIS Sorgues). Cette convention vise à améliorer la disponibilité de ces volontaires, notamment grâce à l'accord de 20 jours d'Autorisations spéciales d'absences par an, mobilisables pour des formations, des missions opérationnelles ou des récupérations liées à leur engagement.

Orange s'engage également à maintenir la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires pendant leurs activités au service du SDIS, sans recours à la subrogation : le volontaire perçoit ainsi l'indemnité correspondante en complément de sa rémunération. Orange reconnait ainsi l'engagement citoyen de 147 de ses salariés pompiers-volontaires présents dans 55 départements.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Une convention-cadre
Une démarche notifiée noir sur blanc dans la convention-cadre nationale signée en 2025 entre Orange et le ministère de l'Intérieur, dans le cadre du 131e Congrès national des sapeurs-pompiers, en faveur d'un modèle de sécurité civile solidaire et efficace.

Des chiffres au service de la population
En 2025, le SDIS de Vaucluse a réalisé 50 832 interventions. Parmi l'ensemble des sapeurs-pompiers du département, 1 904 sont des volontaires. Grâce à l'appui des conventions employeurs, cet engagement permet d'apporter un service public de qualité à la population, tout en soutenant également des missions de renfort national.

Ils étaient là
La signature de cet accord cadre réunissait, fin juin : Lionel Chambenoit, Directeur des Relations Orange et le colonel hors classe Christophe Paichoux, Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Vaucluse.
Mireille Hurlin

Les maires de Vaucluse veulent défendre le modèle français de sécurité civile

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Dans un courrier adressé à Gérald Darmanin, l'AMV (Association des maires de Vaucluse vient d'interpeller le ministre de l'Intérieur sur la nécessité d'engager une réflexion sur les difficultés que connaît notre modèle de sécurité civile, notamment, suite à cette saison de feux de forêts.

« Nous avons été sollicités par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) concernant les difficultés que connait notre modèle de sécurité civile notamment suite à cette saison feux de forêts, expliquent Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, les deux co-présidents de l'AMV. Au travers de cet échange il nous apparait désormais l'impérieuse nécessité d'engager rapidement une réflexion de fond sur cette problématique afin de garantir l'efficacité de la stratégie française de lutte contre les risques et catastrophes. »

Exonérer la taxe carburant pour le Sdis

« Pour ce faire, en tant qu'élus, nous soutenons les propositions de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et, au nom de l'Association des maires de Vaucluse, nous nous permettons d'appuyer quelques propositions qui pourraient être mises en œuvre rapidement :

– La création d'un ministère de la protection civile et des situations d'urgence ou à minima un secrétariat d'Etat ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

– La possibilité d'exonérer de la 'taxe carburant' les hydrocarbures à destination du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) ;

– La répartition plus juste et claire de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance ;

– Le soutien pour la mise en œuvre de mesures afin de pérenniser et développer l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires avec pour objectif de recruter 50 000 pompiers volontaires prochainement.

Nous souhaiterions que vous souteniez cette démarche au sein des différentes instances nationales et européennes pour garantir la préservation de notre modèle de sécurité civile qui repose à 80% sur le volontariat. »

Particulièrement mobilisée sur les problématiques des sapeurs-pompiers, l'AMV s'était déjà adressée au Gouvernement en avril 2021 afin de l'alerter sur les conséquences de la directive européenne sur le statut des sapeurs-pompiers volontaires.

Trois pompiers volontaires vauclusiens reçoivent la médaille de bronze de la sécurité intérieure

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Trois sapeurs-pompiers volontaires viennent d'obtenir la médaille de bronze de la sécurité intérieure pour leur dévouement exemplaire lors d'un terrible incendie qui a fêté son premier anniversaire hier. Dans la nuit du 17 août 2021, les flammes avaient ravagé les communes de Beaumes-de-Venise et de Saint-Hippolyte-le-Graveyron. Cet événement avait mobilisé plus de 300 pompiers.

Cette décoration civile et militaire a donc été attribuée à Jean Gondrand, caporal-chef des sapeurs-pompiers volontaires, à Vincent Mayan, sergent des sapeurs-pompiers volontaires, ainsi qu'à Jean-Pierre Surle, sergent-chef des sapeurs-pompiers volontaires. Cette médaille leur a été décernée au titre de l'agrafe 'Sapeurs-pompiers'. « A travers eux, c'est à tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, si durement éprouvés depuis le début de cet été, que je veux adresser mon profond respect et mes sincères remerciements », a déclaré le sénateur Jean-Baptiste Blanc.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Colonel Chaussinand : « la technique du contre-feu est une spécialité en Vaucluse »



Un été éprouvant pour les soldats du feu. Plus de 250 hectares ravagés dans le secteur de Beaumes-de-venise, deux décès dans le Var et 4000 hectares partis en fumée. Le Lieutenant-colonel Philippe Chaussinand, chef du groupement opération au sein du SDIS 84, a ouvert ses portes à L'Echo du mardi avant que les dramatiques incendies ne foudroient nos paysages provençaux. Objectif ? Expliquer, sensibiliser et mettre en lumière une mobilisation de tout

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

instant.

Depuis le début de l'année, les pompiers du Vaucluse sont intervenus pour 549 feux de broussaille et 18 feux de forêt. Le Lieutenant-colonel Philippe Chaussinand, c'est l'homme clé des situations périlleuses. Il évalue le risque, élabore un plan d'action, échange avec la préfecture et les élus, supervise les hommes sur le terrain… Tel est le cas pour les pompiers envoyés en Grèce, sur l'île d'Eubée, où de nouveaux incendies ont sévit le 23 août. Plus de 50 000 hectares avaient déjà été ravagés par les flammes dans le nord de l'île.

La technique du 'contre-feu'

Deux détachements séparés ont eu lieu en Grèce. Un 1er détachement de 4 personnes du SDIS 84 spécialisées dans l'intervention pour les feux tactiques a été déployé. « La technique du contre-feu ? On brûle tout une zone délimitée, de manière à ce que lorsque le feu se propage et atteint cette zone brûlée, il s'arrête automatiquement car plus aucune matière combustible n'existe. Ce sont des allumeurs, ils font un peu comme faisaient nos anciens en brûlant les mauvaises herbes. » Cette méthode est réalisée en toute sécurité, les zones brulées sont choisies stratégiquement et délimitées avec rigueur.

« C'est une spécialité vauclusienne mise en œuvre par des pompiers aguerris. En faisant cela, on économise de l'eau, nos hommes et nos moyens. Le contre-feu est préférable, plutôt que de lutter contre des flammes de 40m de haut avec de l'eau. La difficulté en Grèce, c'était justement de trouver de l'eau. » La technique de la lutte contre le feu naissant est tout autre. « A tout départ de feu, on envoie des hommes armés d'eau, au détriment d'autres zones où les incendies sont peut-être plus importants. » L'année dernière, la cellule 'feux tactique' a engagé une action déterminante pour éteindre les feux dans la commune de Faucon. L'incendie avait parcouru plus de 130 hectares et nécessité 480 sapeurs-pompiers. La cellule 'feux tactiques' est opérationnelle depuis 2019 en Vaucluse. Elle compte 24 équipiers brûleurs, 2 cadres brûlages dirigés, et 1 cadre feu tactique, expert au Sdis et travaillant par ailleurs à l'ONF.

15 hommes envoyés en Grèce

Un second détachement a suivi, avec cette fois-ci 11 pompiers munis d'engins de feu de forêt. « Ils ont roulé jusqu'à Angone en Italie, puis ont pris le bateau pour arriver en Grèce. Parmi eux, des brûleurs et des pompiers engagés avec une colonne classique de feu de forêt. Ce sont des missions qui se décident au jour le jour. Au total, 5 engins ont été réquisitionnés, 3 engins incendie et deux véhicules de commande 4X4. Nous protégeons les personnes en priorité, les biens, puis ensuite l'environnement. Si un feu démarre dans un massif et que les engins manquent, les personnes sont protégées en premier lieu. Evidemment, si les forces sont conséquentes, tout est mis en œuvre pour sauver la totalité. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Au total, 15 pompiers du SDIS 84 ont été réquisitionnés pour aider la Grèce. Photo: SDIS 84

« Les saisons estivales se prolongent »

« Un élément feu laisse place à une inondation. Les saisons ne sont pas marquées comme elles l'étaient auparavant. Le Rhône est passé en crue à 4m20 fin juin. lls inondent alors les allée de l'Oulle de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture de digue. Il y a quelques années, on mettait une chaine de commandement, et on renforçait cet effectif en été de 11 officiers supplémentaires. Depuis 3 ans, cela se poursuit jusqu'à fin octobre en raison des feux de forêt car la saison s'éternise. Auparavant, les inondations intervenaient en septembre et octobre. Aujourd'hui, on a des inondations jusqu'à fin mars. »

Lire aussi : Commandant Jalabert du SDIS 84 : « La Durance est un endroit clé d'intervention »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Incendie Beaumes-de-Venise. Photo : SDIS 84

« Il y a 3 ans, 45 degrés à Carpentras »

En Grèce, la semaine tournait aux alentours de 42 degrés, voir 45 degrés dans certaines zones. Des températures arides qui rappellent au colonel Chaussinand celles du Vaucluse. « Il y a 3 ans, il faisait 45 degrés à Carpentras. Sur trois journées de plus de 40 degrés, nous avions vécu des phénomènes d'inflammation rapide d'arbres. Je l'ai vu en direct sur un feu à proximité de Cavaillon. Un peuplier blanc s'est embrasé sous mes yeux alors qu'il avait les pieds dans l'eau. La chaleur était tellement intense que tout s'embrasait. En Grèce, la sècheresse, les températures élevées, plus le feu qui génère son propre vent ont rendu l'exercice extrêmement pénible. » Autant d'éléments qui nous poussent à y réfléchir à deux fois avant de jeter un quelconque mégot qui pourrait embraser la terre entière. « Un simple mégot qui part de la bande centrale de la route, termine son voyage dans la végétation, aidé par une bourrasque de vent. » Et le cataclysme se produit.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

« Un des feux qui m'a le plus marqué ? Un incendie dans les Bouches-du-Rhône, notamment en raison de l'état de sècheresse et de l'inflammabilité des végétaux. Les plantes essentielles sont hautement inflammables, comme le ciste cotonneux. Le romarin, sous la chaleur, diffuse dans l'air une essence, la propagation est redoutablement rapide. »



Lieuteant-colonel Chaussinand (gauche) et commandant Jalabert (droite). Crédit photo: Linda Mansouri

Flotte aérienne conséquente

Le Coz, le Centre opérationnel de zone est supérieur au Codis (Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours) de chaque département. Le Coz affecte les moyens en fonction des besoins de la situation. « Pour les feux de forêts, nous avons l'appui d'une flotte d'avions bombardiers d'eau et de Canadairs. Nous avons un hélicoptère bombardier d'eau depuis 2 ans, une chance qu'il soit à Avignon. Cet hélicoptère est dédié à tout le sud de la France. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

« Nous avons une flotte aérienne conséquente, 12 canadairs et 5 Dash. » Le Dash (gros porteur blanc) est un bombardier d'eau de grande capacité, 10 tonnes d'eau contre 6 maximum pour un Canadair. Sa vitesse lui permet de couvrir l'ensemble de la zone sud-ouest : le Dash peut relier Nîmes-Bordeaux en une heure, contre deux pour le Canadair. Lors des opérations d'écopage, lorsque l'avion effectue un vol au ras de la surface de l'eau pour procéder au remplissage de ses soutes, il est strictement interdit de s'approcher des appareils sous peine d'une amende. C'est une opération délicate pour le pilote. « Le canadair prend son eau dans le Rhône. L'avion peut larguer de l'eau nature ou additionnée de 'retardant', un produit coloré (rouge) qui revêt la végétation d'une pellicule ignifuge. »

« Sur des périodes à risque (mistral, sècheresse), des hélicoptères font des rondes pour détecter des fumerolles. Ils éteignent les feux naissants, et sont complétés par l'envoi de pompiers au sol. C'est un travail complémentaire, on ne peut pas imaginer des pompiers seul avec leur lance. » Outre l'aérien, le SDIS possède près de 700 engins et véhicules, dont : 73 véhicules de secours à personne, 101 camions feux de forêt, 35 engins incendie urbain, 10 motopompes, 50 embarcations et 9 échelles pivotantes séquentielles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Crédit photo: SDIS 84

Solidarité entre les départements

Des colonnes de renfort préventif regroupant des pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de la Drôme et Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche, sous le commandement des pompiers 84, ont effectué une mission de 4 jours dans l'Aude. Il y a quelques années, à la demande du Centre opérationnel de zone (Coz), des groupes de sapeurs-pompiers vauclusiens ont été envoyés dans l'Aude (62 pompiers – mission de 48 heures) et en Corse (25 pompiers – mission de 15 jours) pour lutter contre des feux de forêt. « Pour les renforts de proximité, on fait appel à la cellule la plus proche. Pour un feu qui prendrait en bordure de Durance, à côté du Luberon, on fera appel aux pompiers des Bouches-du-Rhône, sur la base d'une convention départementale. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Le SDIS 84, une affaire d'équipe

Le SDIS 84 compte plus de 130 PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés). Ces personnels travaillent principalement dans les différents groupements et services du siège de l'établissement. « Nous sommes au total 2 000 au sein du SDIS 84. Il n'y a pas que les sapeurs-pompiers, il y a les employés en communication, en finance, en ressources humaines. Tout ce microcosme nous donne une force de frappe considérable. Impossible de travailler l'un sans l'autre. Un pompier seul avec sa lance mais sans back office ne sert à rien. Un exemple concret, si les engins ne sont pas révisés, si des mécaniciens n'interviennent pas, notre performance est largement impactée. »

Convention avec les entreprises

« Nous avons besoin des sapeurs-pompiers bénévoles. Il faut expliquer aux chefs d'entreprise que des partenariats peuvent être mis en place avec le SDIS 84 pour fixer les modalités et permettre aux salariés d'être réquisitionnés en cas de besoin sur le terrain », explique Audrey Rousset, cheffe de service communication. Le volontariat chez les sapeurs-pompiers constitue un enjeu majeur de notre société. Ils sont des acteurs indispensables dans la sécurité civile et démontrent leur impérieuse nécessité pour soulager les professionnels éreintés par les graves incendies. Afin de pouvoir fiabiliser la réponse opérationnelle, notamment pendant les heures ouvrables, le SDIS a la possibilité de conclure une convention avec les employeurs (article L.723-11 du Code de la sécurité intérieure). Elle précisera les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires en fonction des nécessités du fonctionnement de l'entreprise.

500 sapeurs-pompiers professionnels

Le SDIS 84 compte près de 500 sapeurs-pompiers professionnels. Les sapeurs-pompiers professionnels sont répartis dans les centres de secours principaux et les centres de secours du département, mais également dans certains groupements et services du siège de l'établissement. Ces centres sont appelés centres mixtes car ils sont composés de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Les 4 Centres de secours principaux (SPV) se situent à Avignon, Carpentras, Cavaillon et Orange. Les 9 centres de secours se trouvent à L'Isle-sur-la-Sorgue, Sorgues, Bollène, Monteux, Vaison-la-Romaine, Valréas, Apt, Cadenet et Pertuis. Ces SPV sont répartis dans les 3 types de centres, à savoir les centres de secours principaux (CSP), les centres de secours (CS) et les centres de première intervention (CPI).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Lieutenant Hélène Roux au sein de la plateforme d'appels. Chaque jour, plus de 600 appels sont traités. Photo: Linda Mansouri

376 000 appels reçus, plus de 40 000 interventions

Plusieurs SDIS ont fait le choix de ce type de plateforme 15, 18, 112, mais le SDIS 84 reste un précurseur car son CTAU – CODIS a été le premier à travailler avec un outil de gestion de l'alerte commun. Ainsi, des Assistants de régulation médicale (ARM) du SAMU réceptionnent les appels vers le 15, tandis que les sapeurs-pompiers répondent quant à eux aux appels vers le 18 et 112. Chaque opérateur interroge son interlocuteur afin d'obtenir le maximum de précisions pour déclencher les moyens adaptés à la situation. Les médecins régulateurs, sous l'autorité du SAMU , déterminent quant à eux le degré d'urgence et orientent les victimes vers les différents centres hospitaliers, en fonction des pathologies. En 2020, 376 000 appels ont été reçus pour plus de 40 000 interventions enregistrées.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Stop aux appels abusifs

Les appels malveillants ou les fausses alertes sont des fléaux auxquels sont confrontées toutes les plates-formes qui reçoivent des appels d'urgence. La sollicitation inutile est le cas où le requérant appelle les sapeurs-pompiers pour un motif qui ne le justifie pas. L'article 322-14 du Code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende la personne qui communique ou divulgue une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours. Le Code pénal réprime, également les appels malveillants. L'article 222-16 punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ces appels lorsqu'ils sont réitérés et destinés à nuire. Ainsi, une personne qui submerge le standard du CTA d'appels voués uniquement à en perturber le fonctionnement commet l'infraction.



Capitaine Christophe Arnaud. Photo: Linda Mansouri

Le SDIS 84 travaille en étroite collaboration avec la DDT (Direction départementale des territoires),

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

l'ONF (Office national des forêts) et les comités communaux. « C'est assez historique, on a toujours très bien travaillé avec eux. Ils nous donnent l'alerte lors de leur patrouille dans les massifs, et pour certains commencent à éteindre des début d'incendie. Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres départements. C'est un peu notre cocorico vauclusien. »

Lire aussi : Prolongation de l'interdiction d'accès aux massifs forestiers du Vaucluse

AMV : la directive européenne qui menace le statut des sapeurs-pompiers volontaires



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Particulièrement mobilisée sur les problématiques des sapeurs-pompiers, l'AMV (Association des maires de Vaucluse) vient une nouvelle fois d'intervenir auprès du Gouvernement pour évoquer l'impact d'une directive européenne. Ainsi, après être montés au créneau en février dernier afin que les sapeurs-pompiers volontaire du département puissent être vaccinés contre le Covid-19 au même titre que les pompiers professionnels, Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, les deux coprésidents de l'AMV, viennent d'adresser un courrier à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, afin d'apporter leur soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de Vaucluse « qui risquent d'être impactés par la directive européenne n°2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail. »

Mise en péril du modèle de la sécurité civile

« En effet, si l'Etat français se voyait dans l'obligation de l'appliquer aux sapeurs-pompiers volontaires, alors ils seraient considérés comme des travailleurs et non plus comme des citoyens librement engagés et c'est tout le modèle de la sécurité civile française qui serait en péril », expliquent les deux élus vauclusiens.

Ces derniers demandent donc au ministre de soutenir « cette démarche au sein des différentes instances nationales et européennes pour garantir la préservation de ce modèle qui repose à 80% sur le volontariat. »

Appel aux maires du département

Dans ce cadre, l'AMV propose aux communes de Vaucluse d'adopter en conseil municipale une motion sur ce thème.

« L'activité de sapeurs-pompiers volontaires n'est pas une activité salariée, insistent Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez. L'application de cette réglementation est incompatible avec la réalité du terrain. Outre l'impact financier insupportable qu'aurait une telle décision sur le budget des Sdis (Service départemental d'incendie et de secours), la mise en œuvre de cette politique induirait inévitablement une baisse significative du nombre de volontaires et aurait un effet regrettable sur la réponse opérationnelle comme sur le concept même d'une société plus responsable et résiliente. »